

STOP

A

« LA LOI DU SILENCE »

REGARDONS EN FACE LA REALITE SOUEICHOISE !

Voici enfin un « bulletin » d'information digne de ce nom ?

**A savoir, celui qui démontre enfin auprès des Soueichoises et Soueichoises,
UNE CERTAINE AUTHENTICITE !**

SOUEICHOIS et SOUEICHOISES

SAVIEZ-VOUS !

QUE VOTRE JOLI VILLAGE RESSEMBLE AUSSI A CELA !

Voici donc en quelques mots, mon présent rapport illustré, au jour du 05 avril 2011 – 12h00 !

Vous trouverez donc joint à ce « bulletin », un simple extrait de mes clichés photographiques, qui ces derniers ont été réalisés par mes soins sur une décharge sauvage située sur le secteur de LAPEDE / Parcelle communale N° 5 / en bordure et sur le chemin d'exploitation N° 33 / Voir plan cadastral - section ZH01.

Les clichés ainsi présents sur ce « bulletin », ne sont qu'un extrait de mon dossier photographique, qui a été réalisé entre le 27 mars et le 05 avril 2011. Bien entendu je dispose de clichés précis, que je tiens à la disposition des autorités départementales, régionales et nationales compétentes...

C'est donc en **simple citoyen responsable et totalement apolitique**..., n'appartenant donc à aucunes structures politiques, écologistes ou autres..., exerçant ma totale liberté d'expression et d'agir comme bon me semble, mais également soucieux de pouvoir vivre enfin au sein d'un **village responsable**, que j'ai choisi d'intervenir afin de vous faire part d'une situation **récurrente et déplorable**, qui dure maintenant depuis de nombreuses années sur ce secteur de notre commune et ce, en toute connaissance de nos élus locaux ?

Il faut savoir en effet, qu'en date du 22 mai et 08 septembre 2008, nous avons déjà fermement dénoncé auprès de monsieur **André RMAILHO** maire de Soueich et ce, par divers plis recommandés avec AR, cette situation inacceptable.

Mon épouse étant propriétaire de parcelles voisines dont une est limitrophes à cette lamentable décharge, **ces dernières sont toujours enclavées par ce dépôt d'immondices** perpétuel, ignoble et pestilentiel et de plus, présent sur un chemin d'exploitation cadastré N° 33, et où l'on continu à déverser par exemple entre le 31 mars et 04 avril 2011 et au beau milieu de ce chemin d'exploitation, tous ces déchets ignobles que certains n'ont pas le courage de trier et de déposer dans les lieux prévus à cet effet. Autant vous dire, que notre détermination est dorénavant totale pour que cela change à vitesse grand V...sous prétexte d'employer éventuellement et sur le terrain, les moyens qui s'imposent pour se faire enfin entendre !

Après avoir transmis à plusieurs reprises et à la demande de notre maire diverses informations, notre requête présentée **en 2008**, devait être soit disant « étudiée » en séance du conseil municipal.

Après avoir subi pour notre part d'importants et graves épisodes médicaux entre 2008 et fin 2010 et suite à ces faits, nous sommes malheureusement restés dans l'impossibilité de suivre cette affaire décemment.

Ayant donc nouvellement repris le cours de ce dossier, à ce jour sachez que rien n'a encore bougé sur le terrain et nous restons bien entendu toujours dans l'attente de cette « hypothétique étude... » et ce, afin d'obtenir un simple accès, propre et libre à nos parcelles, sans être placés dans l'obligation de passer chez nos braves voisins ?

ENCORE MIEUX !

Comme vous le savez, « uniquement les **déchets végétaux** » doivent être collectés sur notre commune par les agents communaux, le premier lundi de chaque mois. Or, fort de mon constat personnel et parfois collectif, certains de ces déchets végétaux sont stockés à l'intérieur de poches en matière plastique, dans lesquelles poches la plupart du temps **éventrées**, nous retrouvons bien entendu et dissimulés, divers autres déchets qui ces derniers n'ont aucune correspondance avec des déchets végétaux, comme vous pourrez en faire vous-même le constat par certains de mes clichés photographiques ?

PIRE ENCORE !

J'ai eu de même l'honneur et pour exemple, de pouvoir constater sur place, non seulement la présence de certains déchets qui ces derniers possédaient des étiquettes postales relatives à la « mairie de Soueich », mais également des déchets qui avait été auparavant adressés auprès du « comité des fêtes de Soueich », et à titre personnel, auprès de l'un de ces représentant, y compris auprès de certains Soueichoix et Soueichoises ?

A ce sujet, je dispose donc de clichés qui seront transmis en temps en heure auprès des autorités compétentes pour appréciation. Je tiens à rappeler, qu'il existe aux abords du terrain de pétanque, des containers prévus à cet effet pour la récupération de ce type de déchets. Malgré tout, nous retrouvons encore des (revues publicitaires, plastiques, etc.) qui sont tenus à la disposition de nos agents communaux, chaque premier lundi de chaque mois et ce, à moins de 30 mètres de ces containers ?

Je suis donc fort de pouvoir faire le constat, que certains Soueichoix ou Soueichoises sont à priori et en minorité devenus adeptes de la « fainéantise », n'ayant aucunement pour ces derniers et dernières, le moindre courage pour déposer dans le cadre d'un acte responsable, leurs déchets aux endroits prévus à cet effet ?

INFÂME !

Je vous laisse également « sentir » quelques photos corrélatives à un cervidé (biche), retrouvée dépecée et encore bien visible sur cette décharge, malgré l'intervention de nos agents municipaux, qui ces derniers et à mon constat ont tenté de recouvrir ce cadavre à l'aide d'un tracteur. Manque de chance, cet animal recouvert simplement par une bâche qui cette dernière était encore immaculée de sang relativement frais, est resté partiellement par son odeur, au regard de quiconque ? **UNE HONTE !**

Au vu de son état de décomposition encore très peu avancé en date du 27 mars 2011 à 18h11, cet animal a fait l'objet sans aucun doute d'un abattage relevant à priori d'un acte de braconnage et ce, au vu que la fermeture générale de la chasse est intervenue en date du 28 février 2011, c'est-à-dire un mois avant mon propre constat ?

Permettez-moi donc et à ce sujet, d'avoir une réelle opinion sur une certaine « catégorie » d'individus...

Je renvoie donc ces derniers à beaucoup plus de prudence, car comme ma propre personne, certains ont une opiniâtreté avérée pour réaliser des clichés à n'importe quel moment de la journée... n'est-ce pas... !

Dans ce cas, vous pourriez à l'avenir être totalement abasourdi par la découverte de ceux, qui ont la lâcheté d'exécuter de telles pratiques déplorables...

Sans compter, que nous retrouvons de même et dans ces poches en matière plastique garnis de « déchets végétaux », des morceaux de moquettes, tapis de sols, bombes d'insecticide, cartouche de graisse, bidons huile, douilles de carabine de chasse de calibre 7x64 et 300, etc. etc. etc. !

IGNOMINIEUX !

A quoi bon Soueichoises et Soueichoix, d'avoir la chance de pouvoir disposer **d'une déchetterie** située au sein de notre communauté de commune d'ASPET, dont notre commune est elle-même adhérente et ce, afin de recevoir nos déchets végétaux et bien d'autres déchets encore, ainsi que la présence sur notre commune de Soueich, de containers prévus à cet effet, pour nos cartons, verres, revues publicitaires et plastiques en tous genres, etc. ?

ON CROIT REVER !

Autant vous dire donc, que je suis absolument déterminé de pouvoir dénoncer haut et fort et sur la place publique, ce genre de situation totalement irresponsable et par conséquent, faire valoir le strict respect de notre environnement, mais aussi nos droits en la matière !

En dépit à quiconque et au vu d'un tel laxisme avéré, sans vouloir bien entendu créer de polémiques au sein de notre village, mais simplement effectué mon devoir de citoyen responsable et soucieux de préserver enfin... un environnement propre au profit de nos petits enfants, enfants et nous-mêmes adultes... c'est malheureusement dans un tel contexte pitoyable, que j'ai au moins le respect contrairement à ceux qui sont élus et chargés de le faire au sein de notre commune, de vous informer d'une telle réalité, qui constitue en elle-même un tel dossier, qui ce dernier sera à compter du 15 avril 2011 transmis directement et par mes soins, auprès des autorités compétentes et ce, dans le seul but d'obtenir dans un premier temps, la suppression définitive de cette décharge et par la suite, obtenir une réparation civile concernant l'enclave de nos propriétés.

Ce dossier sera donc transmis auprès des autorités ou structures suivantes :

- * **Monsieur le procureur de la république.**
- * **Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.**
- * **Direction régionale des affaires sanitaires et sociales. (DRASS)**
- * **Ministère de l'environnement et du développement durable.**
- * **Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.**
- * **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.**
- * **Structures nationales et locales, chargées de la protection de l'environnement.**
- * **Presse locale et divers médias.**

Copies

- * **Monsieur André RMAILHO, maire de Soueich / Conseil municipal de Soueich.**
- * **Soueichoix et Soueichoises.**
- * **Web : Blog de Soueich.**

Pour votre information

Par mes qualités et fonctions professionnelles relatives à la surveillance et à la protection des biens privés et communaux, c'est-à-dire comme agent agréé et assermenté depuis de très nombreuses années, dépositaire de l'autorité publique, chargé de certaines fonctions de police judiciaire, chargé de certaines missions de service public, et étant investi de pouvoirs judiciaires sur la parcelle voisine, j'ai pris la décision **en tant que simple citoyen Soueichois**, d'en informer par un compte-rendu les autorités compétentes comme mon devoir me l'impose.

Placé pour ma part sous serment, j'atteste donc sur l'honneur, que l'ensemble de ce présent dossier écrit et photographique au complet, a été impérativement et uniquement réalisé par mes soins aux dates et heures indiquées et ce, sans aucuns trucages numériques ou mises en scènes quelconques.

J'atteste également que compte tenu du libre accès à cette décharge, la commune ne peut-être bien entendu tenu comme responsable sur la totalité des dépôts réalisés sur cette décharge, qui ces derniers sont également déposés clandestinement et directement par des personnes physiques.

Toutefois si cette décharge est « administrativement autorisée ou non », et au vu d'un tel contexte déplorable, la commune de Soueich ne peut s'octroyer le droit d'enclaver des propriétés privées dans de telles conditions, affaire qui fera l'objet dans les prochains jours d'une procédure administrative.

EN CONCLUSION

N'ayant comme mon habitude aucune intention de me laisser menacer ou intimider par quiconque, j'informe : Que si je devais à nouveau, à l'avenir et suite à ce présent dossier, subir de vives remarques ou pire... comme cela a déjà été le cas sur Soueich à l'aide d'une arme de chasse et de plus, sur nos propres biens, acte émanant d'un ou plusieurs abruti(s), nous serions donc moi-même et mon épouse, en mesure de prendre à nouveau toutes les mesures judiciaires qui s'imposent.

Avis donc aux amateurs.... !

Par conséquent et à notre époque, où certains souhaitent créer de nouveaux « accès communaux... » Au nom d'une « certaine priorité et de salubrité communale... », ces dépôts doivent donc cessés immédiatement, ainsi que doit intervenir dans le plus bref délai, le rétablissement de l'accès de ce chemin d'exploitation N° 33 déjà existant, qui ce dernier doit rester enfin libre et conforme au plan cadastral !

Un citoyen Soueichois

Erick CUSSON

Tracteur de la commune de Soueich en action de déchargement le 04 avril 2011.



STOP
A CE
DESASTRE
PERMISSIF



Clichés du 04 avril 2011 entre 13h50 et 14h15





Cliché du 27 mars 2011 – 18h11
Dépôt de restes corrélatifs à une biche, abattue et dépecée.



Clichés du 27 mars 2011 – 18h08 – Divers restes relatifs à ce cervidé.



Cliché du 27 mars 2011 – 18h10

Bâche plastique ayant recouvert les restes relatifs à ce cervidé.

Sang relativement « assez frais »

Animal déposé sans aucun doute, directement et séparément des dépôts effectués par la mairie de Soueich.



Lieu exact du dépôt de la biche.
Au dessus de ce tas d'immondices.

Sacs éventrés ou des coordonnées
postales ont été par exemple
retrouvées.



Nombreux sacs en matière plastique garnis de déchets
végétaux, collectés sur l'ensemble de notre commune et
déversés par les agents municipaux.



Clichés du 27 mars 2011 – 17h56
Un simple extrait panoramique de la décharge.



Diverses douilles de carabine de chasse retrouvées sur place.

Clichés du 27 mars 2011 – 18h15

Déchets qui étaient présents à l'intérieur de sacs en matière plastique éventrés et garnis également de déchets végétaux.



Cliché du 27 mars 2011 – 17h55

Emballage ayant été adressé auprès de la mairie de Soueich comme le précise l'étiquette (FR 31) avec à l'intérieur, divers déchets végétaux et autres... ?



Entrée de chemin d'exploitation ?

Cliché du 27 mars 2011 – 17h57

Entrée du chemin d'exploitation N° 33

Chemin totalement fermé par de nombreux dépôts en provenance du cimetière, ainsi que par les derniers dépôts collectés fin mars 2011 le long de nos trottoirs et chaussées, dépôts effectués par les agents municipaux.

COMMENT POUVONS-NOUS LAISSER FAIRE DE TELLES ATTITUDES IRRESPONSABLES ?

FAITES COMME MOI...

INFORMEZ !

ICI REPOSE... ces images restant à votre appréciation ?



Clichés du 30 mars 2011 – 15h35

Diverses pierres tombales laissées aux travers des débris présents ci-dessous et autres...

Merci... pour le respect des familles et de nos défunts, dont nombreuses inscriptions figurent encore sur ces pierres... ?



**SI VOUS AVIEZ UNE TELLE
REALITE DEVANT VOTRE PORTE
CONCERNANT L'ACCES A VOTRE
PROPRE PROPRIETE...**

**QUELLE ATITUDE
PRENDRIEZ - VOUS ?**

**POUR NOUS LA LIMITE DE NOTRE
PATIENCE A ETE
LARGEMENT FRANCHIE !**

Toutes reproductions par quels moyens que ce soit de ces présents clichés, sont strictement interdites sauf autorisation de son auteur. © 2011



Cliché du 30 mars 2011 – 15h41

Entrée du chemin d'exploitation N° 33
(machine à laver, etc. etc.)